

100 pourcent Viz
société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social : 18 rue salluste - 67200 Strasbourg
981 156 110 RCS STRASBOURG

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 18 juillet 2024

Le 18 juillet 2024, à dix heures, au siège social de la société,

Monsieur Hamza HABBA, associé unique de la société 100 pourcent Viz, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, ayant son siège social au 18 rue salluste, 67200 Strasbourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro 981 156 110, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Modification de la date de clôture de l'exercice social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année à compter de ce jour.

Par conséquent, l'exercice social en cours a commencé à courir à compter de l'immatriculation de la société pour se terminer le 31 décembre 2024.

Deuxième décision

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique modifie la rédaction de l'article des statuts concernant l'exercice social comme suit :

"L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social sera clos le 31 décembre 2024."

Troisième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Hamza HABBA